

### Aperçu

Dans le climat de l'après-11 septembre, Arabes, Levantins et musulmans font l'objet de préjugés et de racisme. Comment ce phénomène se manifeste-t-il dans les médias de masse? Quel effet exerce-t-il sur le discours public? Le présent cours aborde ces questions. Afin d'inculquer aux étudiantes et aux étudiants des compétences médiatiques primordiales, il examine le traitement médiatique de deux affaires de meurtre.

En juin 2009, Mohammad Shafia, immigrant d'origine afghane, complotte avec sa seconde femme et leur fils l'assassinat de sa première épouse et de ses trois filles. Ils les noient dans le canal Rideau, près de Kingston en Ontario. En mai 2012, à Montréal, Luka Rocco Magnotta tue et démembre un étudiant chinois. Ces drames suscitent une forte mobilisation citoyenne, et ce, tant en ligne que hors ligne.

Dans le cadre du présent cours, le groupe-classe procédera à un examen critique :

- de la conversation publique qu'ont défrayé les dossiers Shafia et Magnotta; et
- des moyens utilisés par les médias pour présenter chaque affaire.

Après avoir repéré des exemples de propos haineux, les étudiantes et les étudiants expliqueront pourquoi le cas Shafia illustre bien le discours de l'après-11 septembre tel que le façonnent les médias.

L'enseignant ou l'enseignante trouvera à l'adresse [www.projects someone.ca/fr/theonlineother](http://www.projects someone.ca/fr/theonlineother) d'autres références ainsi que des cyberliens au sujet des dossiers Magnotta et Shafia.

### Objectifs d'apprentissage

Les étudiantes et les étudiants procéderont à un examen critique de la conversation publique qu'ont défrayé les cas Shafia et Magnotta. Après avoir repéré des exemples de propos haineux, ils expliqueront pourquoi l'affaire Shafia illustre bien le discours de l'après-11 septembre tel que le façonnent les médias.

### Durée

Trois heures

### Documents requis

1. Guide de l'étudiant - 1<sup>re</sup> leçon

2. Articles tirés du *Huffington Post* :

- *Shafia Trial Verdict: Honour Killing Jury Finds All Accused Guilty Of First-Degree Murder* (« verdict du procès Shafia : le jury reconnaît coupables de meurtre au premier degré tous les accusés dans cette affaire de crime d'honneur »); et
- *Luka Magnotta Verdict: Guilty Of First-Degree Murder* (« verdict prononcé contre Luka Rocco Magnotta : coupable de meurtre au premier degré »).

Environnement de sécurité et cyberexpression de l'« Autre »

Cours magistral

1. « Discours haineux » : définition et discussion

- Demandez au groupe-classe de définir le terme « discours haineux ».
- Traitez des points ci-après.

2. « Peur et préjugés post-11 septembre » : définition et discussion

- En 1994, Joanne Hall crée un modèle d'explication de la marginalisation. Elle s'inspire des théories développées par Hooks, Bordieau, Foucault et Said.
- En 1999, Hall enrichit son modèle de nouveaux concepts – notamment l'ostracisme, une forme extrême de marginalisation.
- Les populations ostracisées fonctionnent en marge de la collectivité. En outre, les membres du groupe dominant les traitent en quantité négligeable et ne comprennent pas leur parole.
- Selon Hall, l'ostracisme se concrétise par une violence symbolique exercée au moyen des mots.
- Elle donne d'ailleurs l'exemple des termes « liberté » et « libération », dont le sens s'apparentait autrefois au fait de délivrer des opprimés. Les autorités gouvernementales américaines se sont depuis approprié ces mots. Dans leurs communications, elles s'en servent de telle manière que, même s'ils sont compris, leur véritable signification et leur utilisation en contexte ne sont pas remises en question. Ainsi, elles ont créé l'expression *Operation Iraqi Freedom* (« opération liberté irakienne »), qui associe la mort et les bombardements à la liberté, une valeur que chérissent les Américains.

Méthodologie

1. Demandez aux étudiantes et aux étudiants de lire les deux articles et de réfléchir aux questions formulées dans le guide à leur intention.

**Article sur l'affaire Shafia**

- Sur quel aspect s'est concentré le journaliste? Comment ce choix a-t-il contribué à orienter la discussion?
- Quels thèmes ressortent des commentaires?
- Tirez des exemples du vocabulaire employé et expliquez pourquoi ces termes relèvent du « discours haineux ».
- Selon vous, pourquoi cette affaire a-t-elle déclenché une discussion sur les valeurs canadiennes?
- Comment l'article reflète-t-il les peurs et préjugés post-11 septembre?
- Donnez des exemples de l'« altérisation » des Shafia.

**Article sur l'affaire Magnotta**

- Sur quel aspect s'est concentré le journaliste? Comment ce choix a-t-il contribué à orienter les commentaires?
- Quels thèmes ressortent des commentaires?

- Tirez des exemples du vocabulaire employé et expliquez pourquoi ces termes relèvent du « discours haineux ».
  - Selon vous, pourquoi le pays d'origine de la victime est-il nommé à répétition dans l'article?
2. À partir des questions sur chaque article, menez une discussion en classe.
  3. Pour chaque article, passez en revue les principaux commentaires et citations repris par le journaliste.
  4. Pour chaque article, passez en revue les principaux commentaires effectués par les internautes.
  5. Demandez aux étudiantes et aux étudiants de se réunir en petits groupes.
  6. Assignez à chaque groupe une ou deux questions.
    - Comparez les commentaires des internautes sur ce crime avec ceux sur le dossier Shafia. En quoi et pourquoi le débat diffère-t-il?
    - De quelle façon la perception des victimes varie-t-elle dans les cas Shafia et Magnotta? Selon vous, comment s'explique cette différence?
    - Dans chaque affaire, comment le racisme émerge-t-il? Quelle en est la cause profonde?
    - Dans une optique d'agentivité, comment les commentaires relatifs au cas Shafia se comparent-ils à ceux sur le dossier Magnotta?
  7. Demandez à chaque groupe de présenter un compte rendu sur la ou les questions qui lui ont été soumises.

<b>Survol de l'article <i>Shafia Trial Verdict: Honour Killing Jury Finds All Accused Guilty Of First-Degree Murder</i></b> (« verdict du procès Shafia : le jury reconnaît coupables de meurtre au premier degré tous les accusés dans cette affaire de crime d'honneur »)	
<b>Source</b>	<i>Huffington Post</i> , 30 janvier 2012
<b>URL</b>	<a href="http://www.huffingtonpost.ca/2012/01/29/shafia-trial-verdict-honour-killing-guilty_n_1228859.html?ref=canada">http://www.huffingtonpost.ca/2012/01/29/shafia-trial-verdict-honour-killing-guilty_n_1228859.html?ref=canada</a>
<b>Résumé</b>	L'article traite du verdict rendu dans l'affaire Shafia, soit une condamnation pour meurtre au premier degré assortie d'une sentence de 25 ans de prison. Son auteur souligne à quel point ce type de crime va à l'encontre des <u>valeurs canadiennes</u> .
<b>Nombre de commentaires</b>	1 628
<b>Thèmes abordés dans les commentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débat : les meurtres découlent-ils de la religion ou de la culture des Shafia?</li> <li>• Méfiance</li> <li>• Peur</li> <li>• Intolérance</li> <li>• Immigrants, retournez dans votre pays.</li> <li>• <i>Primitif</i> par opposition à <i>évolué</i></li> <li>• Hypocrisie</li> <li>• <i>Nous</i> et <i>eux</i></li> </ul>
<b>Analyse du discours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Ces gens-là »</li> <li>• « Âge de la pierre »</li> <li>• « Crime d'honneur »</li> <li>• Le vocabulaire utilisé est empreint de misogynie.</li> </ul>
<b>Discussion en classe sur les commentaires et citations repris par le journaliste</b>	<p>Examinez l'effet qu'a l'insistance du journaliste à mettre en contraste le meurtre avec les « valeurs canadiennes ». Reportez-vous aux extraits ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « La raison apparente de ces meurtres honteux commis de sang-froid est que ces quatre victimes totalement innocentes avaient offensé votre concept complètement tordu de l'honneur, lequel n'a absolument pas sa place dans une société civilisée. »</li> <li>• « À l'extérieur du tribunal, le procureur de la Couronne, Gerard Laarhuis, a déclaré que le verdict reflétait bien les valeurs canadiennes. » Il espère que tout cela ne restera pas sans écho.</li> <li>• « Le verdict envoie un message très clair au sujet de nos valeurs canadiennes et des principes de base de la société libre et démocratique dont jouissent tous les Canadiens et même les étrangers », a affirmé M. Laarhuis sous les applaudissements approbateurs des badauds. Dans un communiqué diffusé après l'annonce du verdict, « le ministre de la Justice, Rob Nicholson, a condamné les soi-disant "crimes d'honneur" [...], cette pratique est barbare et inacceptable au Canada. »</li> </ul>

<p><b>Discussion en classe sur les commentaires des internautes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1. a) Un immigrant afghan est accusé d'avoir tué sa première épouse et ses trois filles adolescentes; les procureurs qualifient ces meurtres de crimes d'honneur. Peu après le drame, l'inculpé aurait dit à ses présumés complices que les victimes « étaient des enfants sales et pourries ». « Que la colère de Dieu s'abatte sur ces filles », aurait-il ajouté.</li> <li>• 2. c) Les musulmans fondent leur religion sur le Prophète. Après avoir lu ce compte rendu, je dois dire qu'ici, culture et religion forment un tout.</li> <li>• 2. e) Ces gens-là sont à peine sortis de l'âge de la pierre, mais nous les accueillons par milliers au Canada... Tôt ou tard, ÇA VA FINIR PAR NOUS EXPLOSER EN PLEIN VISAGE!</li> <li>• 3. Certaines personnes quittent leur trou à rats dans un pays en voie de développement pour l'Occident, sa civilisation et ses siècles d'évolution. Elles insistent pour emporter leur bagage culturel, qui contribue pourtant à faire de leur ex-patrie un lieu de vie épouvantable. Pour moi, c'est une source constante d'étonnement.</li> <li>• 3. a) Notre pays accepte que les immigrants ne s'initient pas aux pratiques culturelles canadiennes; il leur permet même de les anéantir. En fait, certaines communautés rejettent carrément ce qui définit le Canada. Apparemment, dans l'esprit de ces salauds, l'adhésion à tout principe canadien constitue une incitation au meurtre. Nous devons nous tenir debout et cesser de nous plier aux exigences du premier venu aux idées archaïques sur la notion de propriété.</li> <li>• 7. L'islam se préoccupe seulement de ce qui satisfait le mieux l'ego masculin... Permettre à ces gens de franchir la frontière américaine dépasse l'entendement – surtout après tous les combats qu'il a fallu mener pour affranchir les femmes de leur servitude. Accepter des hommes comme ça dans notre pays, c'est donner toute une gifle à nos femmes!</li> <li>• 9. a) Pourquoi notre voisin du nord ne se montre-t-il pas plus tolérant pour les autres cultures?  Nous sommes ouverts au multiculturalisme, mais nous refusons qu'il occasionne le meurtre de femmes et d'enfants innocents. C'est peut-être acceptable dans les pays sous autorité musulmane, mais ça ne l'est pas dans le nôtre. Ici, les femmes possèdent l'égalité des droits, y compris en matière d'éducation et de liberté de choix. Il n'y a rien d'honorable à tuer ses propres enfants. C'est barbare, inacceptable et condamnable. Nos valeurs canadiennes n'admettent pas – et n'admettront jamais – la charia. Si quelqu'un veut suivre la loi canonique islamique, qu'il ne le fasse pas chez nous.</li> </ul>
---	--

<b>Survol de l'article <i>Luka Magnotta Verdict: Guilty Of First-Degree Murder</i></b> (« verdict prononcé contre Luka Rocco Magnotta : coupable de meurtre au premier degré »)	
<b>Source</b>	Huffington Post, 23 décembre 2014
<b>URL</b>	<a href="http://www.huffingtonpost.ca/2014/12/23/luka-magnotta-verdict-guilty_n_6371018.html?utm_hp_ref=luka-rocco-magnotta">http://www.huffingtonpost.ca/2014/12/23/luka-magnotta-verdict-guilty_n_6371018.html?utm_hp_ref=luka-rocco-magnotta</a>
<b>Résumé</b>	Reconnu coupable du meurtre et du démembrement d'un étudiant de l'Université Concordia, Luka Rocco Magnotta a écopé des peines maximales pour les cinq chefs d'accusation auxquels il répondait. En effet, il était aussi inculpé : de harcèlement criminel contre le premier ministre Stephen Harper et d'autres membres de la Chambre des communes; d'utilisation de la poste pour acheminer du matériel obscène et indécent; d'outrage à un cadavre; et de diffusion de matériel obscène. Selon l'avocat de la défense, l'accusé se trouvait dans un état psychotique lorsqu'il a commis son crime. Cette explication n'a toutefois pas convaincu les membres du jury.
<b>Nombre de commentaires</b>	42
<b>Thèmes abordés dans les commentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La maladie mentale ne peut jamais servir d'excuse.</li> <li>• Magnotta ne devrait plus jamais revoir la lumière du jour.</li> <li>• Magnotta est une bête.</li> <li>• La population carcérale s'occupera de lui.</li> <li>• Arrêtez de lui consacrer la une; oublions-le – j'en ai assez de ce procès.</li> <li>• Le système carcéral ne fonctionne plus.</li> </ul>
<b>Analyse du discours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Tomber dans l'oubli »</li> <li>• « Saleté, vermine, petite m*rde, salaud, enc*** dégueulasse »</li> <li>• « Chinois »</li> </ul>
<b>Discussion en classe sur les commentaires et citations repris par le journaliste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon les experts de la Couronne, le diagnostic de schizophrénie de Magnotta était erroné. En fait, il souffrirait d'une variété de troubles de la personnalité, qui ne relèvent pas de la maladie mentale.</li> <li>• « Ça me fait mal de constater que l'héritage de mon fils sera d'être connu comme une victime », a écrit le père de Jun Lin dans une lettre lue après le prononcé du verdict. « Il n'a pas seulement souffert lors de son meurtre, mais il sera humilié chaque fois que son nom est mentionné. Ça me blesse profondément, ça me blessera éternellement. »</li> </ul>

<p><b>Discussion en classe sur les commentaires des internautes</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. a) Je suis d'accord avec vous, Caren. Je crois qu'il ne devrait jamais revoir la lumière du jour en tant qu'homme libre. Sa victime n'a pas pu choisir son destin; qu'il en soit de même pour M. Magnotta. J'espère que son nom et son existence s'effaceront du champ de notre conscience. Cette histoire est trop tordue pour qu'on s'y attarde davantage.</li> <li>1. b) La « sociopathie », le « narcissisme », ça n'existe pas. Ce ne sont pas des faits cliniques. De plus, il n'y a pas de méthode reconnue pour diagnostiquer des trucs comme la bipolarité ou le trouble déficitaire de l'attention. Scientifiquement parlant, ils n'existent pas parce que nous ne pouvons pas les identifier avec une quelconque certitude – si ce n'est dans les cas extrêmes. Enfin, les schizophrènes savent ce qu'est un « meurtre ». Alors, même si quelqu'un est plus ou moins atteint de maladie mentale, ça ne signifie pas qu'il n'est pas coupable.</li> <li>2. Si le verdict me satisfait, je n'ai toutefois pas besoin de voir partout le visage de Magnotta. Il y en a bien assez qu'il fasse les grands titres. Cet être fêlé devrait être examiné par des experts, puis tomber dans l'oubli.</li> <li>3. J'espère juste que d'autres détenus auront l'occasion de l'« initier ». Il saura ce que c'est, subir un dommage physique. Pendant ce temps, nous, les contribuables, payons pour garder cette saleté derrière les barreaux. La meilleure chose qu'ils auraient pu faire : le condamner à mort. Mais peut-être aurons-nous de la chance... D'autres là-bas nous aideront et nous feront économiser de l'argent.</li> <li>4. Expédiez-moi ce salaud en Chine pour qu'il purge sa peine. Dans ce pays, ils savent comment s'occuper des types comme lui. Voilà mon opinion viscérale, primitive. Magnotta (il ne mérite pas que je lui fasse l'honneur de l'appeler « monsieur ») s'est fait connaître parce qu'il aimait diffuser sur Internet des vidéos où il étranglait des chatons. Si les autorités avaient alors prêté attention au comportement de cet enc*** dégueulasse, si nos lois sur la cruauté envers les animaux se préoccupaient sérieusement de ce problème et imposaient de vraies sanctions, Magnotta n'aurait peut-être pas été en liberté et M. Lin serait toujours vivant.</li> <li>5. OK, envoyons Magnotta, cette petite m*rde, à la place qu'il mérite et laissons-le moisir là le restant de ses jours. Examinons-le comme de la vermine, car c'est ce qu'il est.</li> </ol>
---	---

## Commentaires des internautes

1. Bien que le verdict me satisfasse, j'avoue qu'il me surprend un peu. Les délibérations ont duré huit jours; il semble donc que les jurés se sont bien informés sur les différences entre maladies mentales (la schizophrénie dans le cas présent) et troubles de la personnalité (la sociopathie ou le narcissisme, par exemple). On croit souvent que les personnes atteintes d'un trouble de la personnalité souffrent de maladie mentale; ce n'est pas le cas. Les sociopathes et les narcissistes ne peuvent jamais être soignés. Pour la société, c'est plus sûr de les mettre en cage, de leur jeter de la nourriture à travers les barreaux, et ce, pour le reste de leur misérable vie dépourvue d'importance.
  - a) Je suis d'accord avec vous, Caren. Je crois qu'il ne devrait jamais revoir la lumière du jour en tant qu'homme libre. Sa victime n'a pas pu choisir son destin; qu'il en soit de même pour M. Magnotta. J'espère que son nom et son existence s'effaceront du champ de notre conscience. Cette histoire est trop tordue pour qu'on s'y attarde davantage.
  - b) La « sociopathie », le « narcissisme », ça n'existe pas. Ce ne sont pas des faits cliniques. De plus, il n'y a pas de méthode reconnue pour diagnostiquer des trucs comme la bipolarité ou le trouble déficitaire de l'attention. Scientifiquement parlant, ils n'existent pas parce que nous ne pouvons pas les identifier avec une quelconque certitude – si ce n'est dans les cas extrêmes.  
Enfin, les schizophrènes savent ce qu'est un « meurtre ». Alors, même si quelqu'un est plus ou moins atteint de maladie mentale, ça ne signifie pas qu'il n'est pas coupable.
2. Si le verdict me satisfait, je n'ai toutefois pas besoin de voir partout le visage de Magnotta. Il y a bien assez qu'il fasse les grands titres. Cet être fêlé devrait être examiné par des experts, puis tomber dans l'oubli.
  - o J'aimerais l'examiner à travers le viseur grossissant d'une carabine .30-06!
3. Je ne crois pas qu'il sera mis à trop rude épreuve. Il aura tout ce qu'il lui faut : accès sur demande à un médecin et à des médicaments; trois repas par jour; des friandises de la cantine; un lit; et tout le reste.  
Selon moi, il ne fera pas 25 ans de pénitencier : il sera libéré sur parole avant d'avoir purgé sa peine. On entend encore et encore dire qu'à cause de la surpopulation dans les prisons, les pires criminels sont relâchés prématurément et tuent de nouveau. Ensuite, les responsables affirment qu'« ils » n'auraient jamais dû être remis en liberté.  
C'est ça, le système juridique canadien.  
J'espère juste que d'autres détenus auront l'occasion de l'« initier ». Il saura ce que c'est, subir un dommage physique. Pendant ce temps, nous, les contribuables, payons pour garder cette saleté derrière les barreaux. La meilleure chose qu'ils auraient pu faire : le condamner à mort. Mais peut-être aurons-nous de la chance... D'autres là-bas nous aideront et nous feront économiser de l'argent.
4. Expédiez-moi ce salaud en Chine pour qu'il purge sa peine. Dans ce pays, ils savent comment s'occuper des types comme lui. Voilà mon opinion viscérale, primitive.  
Magnotta (il ne mérite pas que je lui fasse l'honneur de l'appeler « monsieur ») s'est fait connaître parce qu'il aimait diffuser sur Internet des vidéos où il étranglait des chatons. Si les autorités avaient alors prêté attention au comportement de cet enc\*\*\* dégueulasse, si nos lois sur la cruauté envers les animaux se préoccupaient sérieusement de ce problème et imposaient de vraies sanctions, Magnotta n'aurait peut-être pas été en liberté et M. Lin serait toujours vivant.  
J'espère que son compagnon de cellule sera un *Hells Angel* qui adore les animaux, qui fait de la musculation et qui a un tempérament explosif. Surtout, je souhaite qu'il découvre le petit passe-temps de Magnotta et qu'il ait accès à un bon vieux « deux-par-quatre ».



5. OK, envoyons Magnotta, cette petite m\*rde, à la place qu'il mérite et laissons-le moisir là le restant de ses jours. Examinons-le comme de la vermine, car c'est ce qu'il est.
- *[Paul Constantineau]* Mettez-le en cage et oubliez-le là pour toujours. Absolument inutile de perdre temps et argent à l'« examiner », comme l'ont suggéré deux personnes ici. Il mérite de disparaître... « puff »!, comme le dragon magique. Et le plus tôt sera le mieux.

<p><b>Article intitulé <i>Shafia Trial Verdict: Honour Killing Jury Finds All Accused Guilty Of First-Degree Murder</i></b> (« verdict du procès Shafia : le jury reconnaît coupables de meurtre au premier degré tous les accusés dans cette affaire de crime d'honneur »)</p>	
Source	Huffington Post, 30 janvier 2012
URL	<a href="http://www.huffingtonpost.ca/2012/01/29/shafia-trial-verdict-honour-killing-guilty_n_1228859.html?ref=canada">http://www.huffingtonpost.ca/2012/01/29/shafia-trial-verdict-honour-killing-guilty_n_1228859.html?ref=canada</a>
Directives	Lisez l'article, puis réfléchissez aux questions ci-dessous. Préparez-vous à communiquer vos réponses et à étayer vos propos.
Questions	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sur quel aspect s'est concentré le journaliste? Comment ce choix a-t-il contribué à orienter la discussion?</li> <li>2. Quels thèmes ressortent des commentaires?</li> <li>3. Tirez des exemples du vocabulaire employé et expliquez pourquoi ces termes relèvent du « discours haineux ».</li> <li>4. Selon vous, pourquoi cette affaire a-t-elle déclenché une discussion sur les valeurs canadiennes?</li> <li>5. Comment l'article reflète-t-il les peurs et préjugés post-11 septembre?</li> <li>6. Donnez des exemples de l'« altérisation » des Shafia.</li> </ol>
<p><b>Commentaires des internautes</b></p>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bon, c'est reparti : c'est une fois de plus le temps de dénigrer les musulmans! Avis à tous : ce n'est pas la religion, mais la culture qui permet et perpétue les pratiques oppressives et abusives. (Ce sont des Afghans.) Mais allez-y, continuez, profitez de l'occasion pour vraiment exciter la haine contre les musulmans de ce pays. Beau travail.             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Pourquoi vous écouterais-je, vous qui êtes à la maison en Occident, m'expliquer les motifs du tueur quand je peux les apprendre de sa bouche même? Dans ses déclarations rapportées ici, y a-t-il quoi que ce soit qui concerne sa tribu afghane? Non. Il n'y en a que pour Dieu et l'islam. Ailleurs qu'en Afghanistan, des ecclésiastiques musulmans souscrivent au crime d'honneur perpétré au nom de l'islam. De toute façon, vous n'avez qu'à lire <i>The Guardian</i> : « Un immigrant afghan est accusé d'avoir tué sa première épouse et ses trois filles adolescentes; les procureurs qualifient ces meurtres de crimes d'honneur. Peu après le drame, l'inculpé aurait dit à ses présumés complices que les victimes "étaient des enfants sales et pourries". "Que la colère de Dieu s'abatte sur ces filles", aurait-il ajouté. »</li> </ol> </li> <li>2. Hier, un tribunal ontarien a entendu un enregistrement où Mohammad Shafia, 58 ans, tente de justifier le meurtre brutal de ses filles Zainab, 19 ans, Sahar, 17 ans, et Geeti, 13 ans. L'homme – que la police avait mis sous écoute – traite les victimes de « traîtresses » et affirme qu'elles méritaient de mourir parce qu'elles avaient renié l'islam.             <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Les musulmans sont les SEULS qui tuent leurs enfants! Prouvez-le! Des exemples bien connus : Julie Schenecker, Matthias Schepp, Emily Hopkins, Christian Longo, Deanna Laney... et la liste ne s'arrête pas là. C'est plutôt facile de démolir les musulmans quand on voit CLAIREMENT qu'ils ont un passé de tueurs d'enfants et un don pour l'infanticide.</li> <li>b) Ce genre d'articles, c'est du bonbon pour les chrétiens tolérants, éclairés et pas du tout</li> </ol> </li> </ol>	

- hypocrites qui viennent ici prôner la fin de l'islam.
- c) Combien de fois avons-nous entendu cet argument? Je me souviens d'une histoire racontée par Aiesha – à propos de son mari parti conquérir une ville... Là, elle rencontre une très belle femme (de toute évidence hystérique), sur le point d'être décapitée en guise de sacrifice à Allah. Tandis qu'on la traîne, la femme rit et explique qu'elle doit être tuée afin de devenir l'épouse d'Allah. Les musulmans fondent leur religion sur le Prophète. Après avoir lu ce compte rendu, je dois dire qu'ici, culture et religion forment un tout.
  - d) Triste constat : des personnes dénigrent la religion musulmane, puis vont le dimanche à l'église catholique. Comparés aux antécédents de cette église, les extrémistes musulmans ont l'air de louveteaux.
  - e) Vous devez comprendre qu'au Moyen-Orient, la religion EST la culture! Il n'y a pas longtemps, Karzai a décrété qu'une femme VIOLÉE devait épouser son AGRESSEUR. Ces gens-là sont à peine sortis de l'âge de la pierre, mais nous les accueillons par milliers au Canada... Tôt ou tard, ÇA VA FINIR PAR NOUS EXPLOSER EN PLEIN VISAGE!
3. Certaines personnes quittent leur trou à rats dans un pays en voie de développement pour l'Occident, sa civilisation et ses siècles d'évolution. Elles insistent pour emporter leur bagage culturel, qui contribue pourtant à faire de leur ex-patrie un lieu de vie épouvantable. Pour moi, c'est une source constante d'étonnement.
- a) Vous avez tout à fait raison. Pour une raison quelconque, ils veulent reproduire ici ce qu'ils désiraient pourtant fuir. Le plus irritant, c'est que le Canada tolère bien des comportements susceptibles de contribuer à ce que de telles choses se produisent : autoriser le port de vêtements offensants pour les femmes; ne pas rendre obligatoire l'apprentissage de l'anglais ou du français; accepter que les immigrants ne s'initient pas aux pratiques culturelles canadiennes, voire leur permettre de les anéantir. En fait, certaines communautés rejettent carrément ce qui définit le Canada. Apparemment, dans l'esprit de ces salauds, l'adhésion à tout principe canadien constitue une incitation au meurtre. Nous devons nous tenir debout et cesser de nous plier aux exigences du premier venu aux idées archaïques sur la notion de propriété.
4. N'oubliez pas que cette famille a perpétré quatre meurtres. Homme immonde, Shafia a demandé l'aide de sa deuxième femme et de leur fils, qui la lui ont fournie de leur plein gré. Cette famille tordue est responsable d'un crime des plus haineux. Traduite en justice, elle a été condamnée pour meurtre. La communauté musulmane N'était PAS au banc des accusés. Les musulmans du Canada N'ont PAS été trouvés coupables de ce terrible méfait; ils N'ont PAS commis cette atrocité. Aussi, en tant que canadien, j'aimerais que mes compatriotes cessent d'associer ces homicides à l'islam et aux musulmans. Je pense que nous pouvons faire mieux que ça.
- Cela dit, je souhaite que les Shafia purgent la totalité de leur peine de 25 ans d'emprisonnement au Canada. S'ils ne meurent pas en prison, renvoyons-les en Afghanistan quand ils auront exécuté leur peine. S'ils possèdent la citoyenneté canadienne, qu'ils en soient déchus.
- a) En 2006, le frère de Khatera Sadiqi a été reconnu coupable de l'assassinat de cette dernière et de son fiancé. Selon ses dires, il voulait que sa sœur respecte leur père. En 2010, Muhammad Parvez et son fils Waqas ont été condamnés pour le meurtre d'Aqsa Parvez, 16 ans. Le refus de la victime de porter le hijab traditionnel aurait été à la source du drame.
- Au Canada, des Blancs n'ont jamais tué un membre de leur famille, c'est ça? Avez-vous

<p>la MOINDRE idée de l'étroitesse et du caractère borné du point de vue que vous présentez? Vous n'avez aucun argument.</p>
<p>5. Il ne s'agit pas de se demander si les immigrants doivent être informés ou non de leur obligation à obéir aux lois canadiennes une fois installés ici. Ils le sont quand ils prononcent le serment de citoyenneté. Du reste, nul ne peut prétendre que les Shafia ne savaient pas qu'aux yeux de notre système de justice, ils commettaient un quadruple meurtre – ce qui leur vaudrait d'être poursuivis pénalement. S'il en avait été autrement, les trois accusés n'auraient pas tenté de camoufler leur crime et de tromper la police.</p>
<p>6. Il ne s'agit pas non plus de débattre de l'immigration ou des comportements socioculturels que certains immigrants conservent après leur arrivée au pays. Les quatre meurtres perpétrés par les Shafia s'inscrivent dans les 450 ou 500 crimes qui se commettent chaque année au Canada. Pour la plupart, les auteurs de ces actes violents sont nés ici. Le sujet doit se limiter aux victimes et à la condamnation de leurs assassins, un point, c'est tout.</p>
<p>7. J'ai vécu un an au Maroc. J'ai pu constater de quel honneur se réclament les hommes musulmans... J'ai vu des pères prostituer leurs filles la nuit, puis les forcer à porter le voile le jour. L'islam se préoccupe seulement de ce qui satisfait le mieux l'ego masculin... Permettre à ces gens de franchir la frontière américaine dépasse l'entendement – surtout après tous les combats qu'il a fallu mener pour affranchir les femmes de leur servitude. Accepter des hommes comme ça dans notre pays, c'est donner toute une gifle à nos femmes!</p> <p>a) Votre intention est peut-être bonne, mais votre dernière phrase donne à penser que vous considérez la femme comme une possession. Vous écrivez « c'est donner toute une gifle à NOS femmes ». Hum! Vous ne possédez aucune femme. Votre attitude ne me semble pas beaucoup plus éclairée que celle des personnes dont traite l'article.</p>
<p>8. Sous toutes ses facettes, cette situation est très, très triste. Encore plus tristes sont les nombreux propos sectaires sur l'islam. Cette tragédie sert de défouloir aux ignorants et leur permet de cracher leur bile.</p> <p>a) Merci de préciser à quel propos les gens sont ignorants... Explications à l'appui, le Coran enjoint aux hommes de battre leur femme. Le clergé islamique encourage les crimes d'honneur ainsi que d'autres formes de violence conjugale. Voulez-vous bien me dire où se situe notre ignorance?</p> <p>Vraiment... Comme si jamais une femme n'avait pas été tuée par un homme de son entourage, un amoureux ou un mari. Comme si ça n'était jamais arrivé dans un autre pays ou dans un autre contexte culturel ou religieux.</p> <p>Par exemple, certains d'entre vous savent que la communauté sikhe est confrontée à ce problème, pas vrai? Bien sûr, vous savez que si les sikhs ne sont pas musulmans, ils ont parfois eux aussi des mœurs très patriarcales. Si ces actes découlent d'une mentalité propre à la culture islamique, ils concernent aussi la domination des femmes. Les hommes musulmans ne sont certainement pas les seuls qui pensent que la meilleure façon de punir les velléités d'« autonomie » des femmes de leur entourage – et d'effacer ainsi cette « humiliation » – est de les tuer. Puis-je rappeler à tout le monde cette histoire : <a href="http://news.nationalpost.com/2011/12/16/shooter-in-alleged-highway-murder-suicide-thought-to-be-former-boyfriend/">http://news.nationalpost.com/2011/12/16/shooter-in-alleged-highway-murder-suicide-thought-to-be-former-boyfriend/</a>? Ce n'est pas de la même culture, mais il y a manifestement une similarité dans les mentalités. Vous m'avez blessé ou humilié : je vais donc vous tuer. Pas de problème, vous n'aurez qu'à prétendre qu'il s'agit d'un précepte « islamique ». Mettons-les tous à la porte, et plus jamais dans notre pays une femme ne sera assassinée par un membre de sa famille. C'est n'importe quoi.</p>
<p>9. Pourquoi notre voisin du nord ne se montre-t-il pas plus tolérant pour les autres cultures?</p>

a) Nous sommes ouverts au multiculturalisme, mais nous refusons qu'il occasionne le meurtre de femmes et d'enfants innocents. C'est peut-être acceptable dans les pays sous autorité musulmane, mais ça ne l'est pas dans le nôtre. Ici, les femmes possèdent l'égalité des droits, y compris en matière d'éducation et de liberté de choix. Il n'y a rien d'honorable à tuer ses propres enfants. C'est barbare, inacceptable et condamnable. Nos valeurs canadiennes n'admettent pas – et n'admettront jamais – la charia. Si quelqu'un veut suivre la loi canonique islamique, qu'il ne le fasse pas chez nous.

10. Ce verdict me donne entière satisfaction.

Je suis d'accord avec la porte-parole du groupe de Canadiennes musulmanes qu'ils ont interviewée : elle a affirmé qu'il ne fallait en aucun cas qualifier ces meurtres de « crimes d'honneur ».

Maintenant, est-ce que le *Huffington Post* va nous permettre de discuter du verdict? J'aimerais bien qu'on m'explique pourquoi les commentaires sur cette affaire ne sont – ou n'étaient – plus accessibles. Il s'agit d'un enjeu très important pour le Canada. Je trouve épouvantable que le *Huffington Post* mette un terme à toute discussion sur ce sujet et sur les cas semblables. Si vous agissez encore de la sorte, fournissez-nous au moins une explication.

<b>Article intitulé <i>Luka Magnotta Verdict: Guilty Of First-Degree Murder</i></b> (« verdict prononcé contre Luka Rocco Magnotta : coupable de meurtre au premier degré »)	
<b>Source</b>	Huffington Post, 23 décembre 2014
<b>URL</b>	<a href="http://www.huffingtonpost.ca/2014/12/23/luka-magnotta-verdict-guilty_n_6371018.html?utm_hp_ref=luka-rocco-magnotta">http://www.huffingtonpost.ca/2014/12/23/luka-magnotta-verdict-guilty_n_6371018.html?utm_hp_ref=luka-rocco-magnotta</a>
<b>Directives</b>	Lisez l'article, puis réfléchissez aux questions ci-dessous. Préparez-vous à communiquer vos réponses et à étayer vos propos.
<b>Questions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur quel aspect s'est concentré le journaliste? Comment ce choix a-t-il contribué à orienter les commentaires?</li> <li>• Quels thèmes ressortent des commentaires?</li> <li>• Tirez des exemples du vocabulaire employé et expliquez pourquoi ces termes relèvent du « discours haineux ».</li> <li>• Selon vous, pourquoi le pays d'origine de la victime est-il nommé à répétition dans l'article?</li> </ul>
<b>Commentaires des internautes</b>	
<p>1. Bien que le verdict me satisfasse, j'avoue qu'il me surprend un peu. Les délibérations ont duré huit jours; il semble donc que les jurés se sont bien informés sur les différences entre maladies mentales (la schizophrénie dans le cas présent) et troubles de la personnalité (la sociopathie ou le narcissisme, par exemple). On croit souvent que les personnes atteintes d'un trouble de la personnalité souffrent de maladie mentale; ce n'est pas le cas. Les sociopathes et les narcissistes ne peuvent jamais être soignés. Pour la société, c'est plus sûr de les mettre en cage, de leur jeter de la nourriture à travers les barreaux, et ce, pour le reste de leur misérable vie dépourvue d'importance.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je suis d'accord avec vous, Caren. Je crois qu'il ne devrait jamais revoir la lumière du jour en tant qu'homme libre. Sa victime n'a pas pu choisir son destin; qu'il en soit de même pour M. Magnotta. J'espère que son nom et son existence s'effaceront du champ de notre conscience. Cette histoire est trop tordue pour qu'on s'y attarde davantage.</li> <li>• La « sociopathie », le « narcissisme », ça n'existe pas. Ce ne sont pas des faits cliniques. De plus, il n'y a pas de méthode reconnue pour diagnostiquer des trucs comme la bipolarité ou le trouble déficitaire de l'attention. Scientifiquement parlant, ils n'existent pas parce que nous ne pouvons pas les identifier avec une quelconque certitude – si ce n'est dans les cas extrêmes. Enfin, les schizophrènes savent ce qu'est un « meurtre ». Alors, même si quelqu'un est plus ou moins atteint de maladie mentale, ça ne signifie pas qu'il n'est pas coupable.</li> </ul> <p>2. Si le verdict me satisfait, je n'ai toutefois pas besoin de voir partout le visage de Magnotta. Il y a bien assez qu'il fasse les grands titres. Cet être fêlé devrait être examiné par des experts, puis tomber dans l'oubli.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• J'aimerais l'examiner à travers le viseur grossissant d'une carabine .30-06!</li> </ul> <p>3. Je ne crois pas qu'il sera mis à trop rude épreuve. Il aura tout ce qu'il lui faut : accès sur demande à un médecin et à des médicaments; trois repas par jour; des friandises de la cantine; un lit; et tout le reste. Selon moi, il ne fera pas 25 ans de pénitencier : il sera libéré sur parole avant d'avoir purgé sa peine. On entend encore et encore dire qu'à cause de la surpopulation dans les prisons, les pires criminels sont relâchés prématurément et tuent de nouveau. Ensuite, les responsables affirment qu'« ils » n'auraient jamais dû être remis en liberté.</p>	

C'est ça, le système juridique canadien.

J'espère juste que d'autres détenus auront l'occasion de l'« initier ». Il saura ce que c'est, subir un dommage physique. Pendant ce temps, nous, les contribuables, payons pour garder cette saleté derrière les barreaux. La meilleure chose qu'ils auraient pu faire : le condamner à mort. Mais peut-être aurons-nous de la chance... D'autres là-bas nous aideront et nous feront économiser de l'argent.

4. Expédiez-moi ce salaud en Chine pour qu'il purge sa peine. Dans ce pays, ils savent comment s'occuper des types comme lui. Voilà mon opinion viscérale, primitive.

Magnotta (il ne mérite pas que je lui fasse l'honneur de l'appeler « monsieur ») s'est fait connaître parce qu'il aimait diffuser sur Internet des vidéos où il étranglait des chatons. Si les autorités avaient alors prêté attention au comportement de cet enc\*\*\* dégueulasse, si nos lois sur la cruauté envers les animaux se préoccupaient sérieusement de ce problème et imposaient de vraies sanctions, Magnotta n'aurait peut-être pas été en liberté et M. Lin serait toujours vivant.

J'espère que son compagnon de cellule sera un *Hells Angel* qui adore les animaux, qui fait de la musculation et qui a un tempérament explosif. Surtout, je souhaite qu'il découvre le petit passe-temps de Magnotta et qu'il ait accès à un bon vieux « deux-par-quatre ».

5. OK, envoyons Magnotta, cette petite m\*rde, à la place qu'il mérite et laissons-le moisir là le restant de ses jours. Examinons-le comme de la vermine, car c'est ce qu'il est.

- [Paul Constantineau] Mettez-le en cage et oubliez-le là pour toujours. Absolument inutile de perdre temps et argent à l'« examiner », comme l'ont suggéré deux personnes ici. Il mérite de disparaître... « puff »!, comme le dragon magique. Et le plus tôt sera le mieux.